

et des autres à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'amende applicable à la fabrique de la paroisse de Saint-Pierre.

27 juillet 1740—Ordonnance entre Charles Rouillard, boucher, de Québec, et Joseph Méthot fils, aussi boucher, au sujet de la société qui a existé entre eux.

28 juillet 1740 — Ordonnance qui réunit au domaine du sieur de Cournoyer, seigneur et propriétaire d'une seigneurie sise sur la rivière Chambly, la terre de Jean Maret dit Lépine, faute d'y avoir tenu feu et lieu et de l'avoir mise en valeur. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 333.)

30 juillet 1740 — Ordonnance qui condamne Jacques Pagé, bourgeois à Québec, à exhausser les cheminées de sa maison au-dessus de l'héberge de celle de Joseph Ferré DuBuron, officier dans les troupes du détachement de la marine, pour parer à tous accidents du feu.

14 août 1740 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes tenant cabarets à Québec et dans les faubourgs de donner à boire à aucun officier marinier, matelots, soldats et autres gens de l'équipage du vaisseau du roi actuellement dans le port de Québec, à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende applicable à l'Hôtel-Dieu de Québec et en outre d'être déchu du privilège de tenir dorénavant cabarets et de vendre aucune boisson.

26 août 1740 — Ordonnance qui commet Charles Cheron, capitaine de navire, pour s'embarquer incessamment sur la goélette la *Marie-Louise*, capitaine Joseph Payan, afin de se rendre à Gaspé et à Bonaventure ; là, le sieur Cheron représentera aux capitaines amiraux et vice-amiraux des dits lieux les ordres du gouverneur et de